

Déclaration du Togo à la 55^e série de réunions des Assemblées des Etats membres de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) Genève (SUISSE), du 05 au 14 octobre 2015

La délégation du Togo remercie le Directeur général, le Secrétariat et tous les Comités de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour le sérieux de leurs travaux qui ont abouti aux documents de qualité soumis aux différentes réunions de ces Assemblées des Etats membres.

Le Togo encourage le Directeur général, Monsieur Francis GURRY dans son engagement à continuer de prendre appui sur les progrès accomplis ces six dernières années dans le cadre des programmes essentiels de l'Organisation tels que : les services mondiaux de la propriété intellectuelle, l'élaboration des politiques, le renforcement des capacités et des infrastructures techniques.

Le Togo ne remerciera jamais assez l'OMPI et son Directeur Général pour l'assistance multiforme à notre pays dont la plus récente a été l'organisation par la Division pour les PMA, à Lomé, les 15 et 16 juin 2015, de l'atelier national sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour le développement économique et technologique, ainsi que de l'appui que nous avons reçu pour la mise en conformité de la loi togolaise sur le droit d'auteur et les droits connexes aux derniers traités signés à l'OMPI, à savoir le traité de Beijing et celui de Marrakech.

Le Togo appui la déclaration faite par la Délégation du Bénin au nom des PMA, et se félicite des activités de coopération entre l'OMPI et les PMA qui ont permis l'installation des Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI), le renforcement des compétences techniques des acteurs des secteurs public et privé, l'appui pour l'élaboration de politiques et stratégies dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'innovation, la facilitation de l'accès à la recherche pour le développement et à l'information spécialisée en matière de brevets, et la plus récente, le transfert de technologies appropriées, très important compte-tenu de sa contribution au développement.

Une coordination efficace et un suivi approfondi sont nécessaires pour la réussite de la mise en œuvre de ces activités, et pour assurer une synergie de la vision du Directeur général et de sa gestion stratégique.

Le Togo ne félicitera jamais assez l'OMPI pour ses activités dans le domaine du développement et de la créativité qui entraînent la création d'emplois surtout dans les pays les moins nantis. La délégation togolaise apprécie également les efforts accomplis en vue de donner la priorité aux actions de développement en reconnaissance du rôle central de la science, de l'innovation et de la technologie dans la promotion de la compétitivité et de la croissance économique.

Le Togo appuie la poursuite des travaux visant à améliorer le système des marques et celui des dessins et modèles industriels afin d'aboutir à l'élaboration de la base de données des produits et services du système de Madrid, à la modification du règlement d'exécution

commun à l'Arrangement de Madrid et à la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles industriels avec l'inclusion d'une disposition juridique sur l'assistance technique dans le projet de Traité pour tenir compte de tous les niveaux de développement des pays membres de notre auguste Organisation Internationale.

En ce qui concerne les travaux en cours au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC), la délégation du Togo, réaffirme son intérêt pour la concrétisation des négociations, souligne que cette protection impulsera un souffle dynamique au développement socio-économique des Etats membres. Elle encourage l'Assemblée Générale à convoquer une conférence diplomatique en 2016 et à donner au Comité un mandat aux fins de l'accélération de ses travaux en vue de l'adoption d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux pour assurer une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles et traditionnelles.

Les Etats membres de l'OMPI doivent reconnaître l'importance de la créativité, non seulement pour leur culture, mais aussi comme un moteur de développement économique. Il est donc temps d'établir de nouveaux partenariats fructueux entre les créateurs, l'OMPI et ses Etats membres, aboutissant à des initiatives qui permettent d'assurer un avenir durable aux créateurs.

Le Togo salue le travail du Comité de développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) sur son projet relatif au renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national, à gérer superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du Droit d'Auteur tenu à Genève du 20 au 24 avril 2015.

Pour terminer, le Togo s'associe à la déclaration faite par le Nigéria, au nom du groupe africain.

Je vous remercie.